

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 PORT DES BARQUES ÎLE MADAME	
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024	
Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14	

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRESCOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

3 COMMUNE – FONDS DE CONCOURS 2024 AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN

Mme le Maire présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°24 du 15 avril 2024.

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement des fonds de concours entre les communautés d'agglomération et ses communes membres,

Vu les conditions d'attribution des fonds de concours adoptées par le Conseil de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan par délibération n° 2024_027 du Conseil Communautaire du 21 mars 2024,

Considérant que l'article L.5216-5VI du Code Général des Collectivités Territoriales permet, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le versement de fonds de concours entre une Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Considérant que les conditions d'attribution des fonds de concours 2024 de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan prévoit un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune de Port-des-Barques à hauteur de 27 522 €,

Considérant que le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés à la majorité simple,

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune de Port-des-Barques a décidé de réaliser des travaux de réfection de trottoirs et voiries ainsi que des travaux préalables à la mise en accessibilité PMR.

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondant à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours :

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
Réfection des trottoirs et voiries ainsi que des travaux préalables à la mise en accessibilité PMR	29 270,00 €
Total des dépenses HT	29 270,00 €
Subvention Etat	0,00 €
Réserve Parlementaire	0,00 €
Subvention Région	0,00 €
Subvention Département	0,00 €
Autres	0,00 €
Total des recettes	0,00 €
Reste à charge de la Commune	29 270,00 €
Plafond à 50 %	13 761,00 €
Plafond maximum	13 761,00 €

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D03_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

Madame le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 13 761 €, pour les travaux de réfection des trottoirs et voiries ainsi que des travaux préalables à la mise en accessibilité PMR.

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De donner acte à Madame le Maire des explications ci-dessus détaillées,
- De solliciter l'attribution d'un fonds de concours égal à 13 761 €, dans la limite des plafonds maximum des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan accordés pour 2024, selon le plan de financement rappelé ci-après pour des travaux de réfection des trottoirs et voiries ainsi que des travaux préalables à la mise en accessibilité PMR.

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
Réfection des trottoirs et voiries ainsi que des travaux préalables à la mise en accessibilité PMR	29 270,00 €
Total des dépenses HT	29 270,00 €
Subvention Etat	0,00 €
Réserve Parlementaire	0,00 €
Subvention Région	0,00 €
Subvention Département	0,00 €
Autres	0,00 €
Total des recettes	0,00 €
Reste à charge de la Commune	29 270,00 €
Plafond à 50 %	13 761,00 €
Plafond maximum	13 761,00 €

- De s'engager à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers et conventions ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

POUR = 12

ABSTENTION = 2 (Laugraud-Trescos)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024
Affichée le 26 septembre 2024
Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D03_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

 PORT DES BARQUES ÎLE MADAME	
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024	
Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14	

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRECOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

4 COMMUNE – ACQUISITION DE CAGES A CAPTURE POUR LES CHATS ERRANTS

Mme le Maire présente ce qui suit :

Dans le cadre de la gestion des chats errants, nous venons de faire l'acquisition de 2 cages de capture à deux entrées.

Ces cages ont été achetées via internet par une élue car nous ne pouvons pas les acheter directement.

Le coût de l'achat s'élève à 151 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De rembourser l'élue de l'achat des cages pour un montant de 151 € TTC.

POUR = 12

ABSTENTION = 2 (Laugraud-Trecos)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre

En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024

Affichée le 26 septembre 2024

Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D04_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

 PORT DES BARQUES ÎLE MADAME	
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024	
Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14	

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRECOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

5 COMMUNE – REMBOURSEMENT AUPRES D'UN INSTITUTEUR POUR UN ACHAT SUR AMAZON

Mr Rose présente ce qui suit :

Le nouvel instituteur a fait l'acquisition via Amazon de documents pédagogiques pour ses élèves de CE1 et CE2. Or, nous n'avons pas de compte ouvert chez Amazon pour pouvoir régler directement la facture.

De ce fait, nous devons rembourser l'instituteur des frais qu'il a engagé à hauteur de 212,51 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De rembourser l'instituteur des frais engagés à hauteur de 212,51 € TTC.

POUR = 12

ABSTENTION = 2 (Laugraud-Trecos)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024
Affichée le 26 septembre 2024
Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D05_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

 PORT DES BARQUES ÎLE MADAME 
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024 Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRESGOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

6 COMMUNE – ENFANCE JEUNESSE – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME (CDG17)

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Mme le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°3 du 27 février 2024, Le Conseil Municipal avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives du département et lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

Le dialogue social engagé préalablement au lancement de la consultation, entre les élus, administrateurs du centre de gestion, et les organisations syndicales représentatives du territoire, a abouti à la signature, à l'unanimité des participants, d'un accord local le 11 mars 2024 qui a notamment acté :

- L'adhésion obligatoire des agents au contrat collectif d'assurance prévoyance,
- Les garanties du panier obligatoire incluant les garanties incapacité et invalidité au niveau de l'ACN et la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut,
- Une participation employeur minimale à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent pour les garanties du panier obligatoire.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement COLLECTEAM (courtier chargé de la gestion du contrat) / ALLIANZ VIE (assureur porteur du risque) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec les taux suivants :

Garanties	Taux de cotisation TTC
Garanties minimales obligatoires (avec participation employeur)	
Incapacité de travail	0,9
Invalidité permanente	0,65
Décès toutes causes/ PTIA	0,25
Total garanties obligatoires	1,80
Garanties optionnelles à adhésion facultative de l'agent (sans participation employeur)	
Complément incapacité de travail RI CLM-CLD-CGM en plein traitement	0,2
Perte de retraite – Complément cotisation retraite	0,5
Total garanties facultatives	0,7

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D06_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

En cas d'aggravation de la sinistralité, les cotisations peuvent être majorées, sous réserve de la mise en place d'une négociation sur la base de la proposition de majoration de l'assureur, et dans la limite des taux de majoration maximum indiqués ci-dessous :

Périodes	Ratio P/C net de frais (Prestations sur cotisations HT)	Taux de majoration maximum
Année 1	/	0 %
Année 2	/	0 %
Année 3 et suivantes	P/C ≤ 100%	0 %
	P/C < 110%	5 %
	P/C < 120%	12 %
	P/C < 130%	15 %
	P/C > 130%	15 %
Le P/C s'apprécie sur la base du compte de résultat cumulé depuis la date d'effet du contrat		

La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée maximale de 6 ans prorogable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG17.

Cette adhésion aura pour effet l'approbation de l'accord collectif local du 11 mars 2024 et notamment de rendre obligatoire la souscription de la couverture prévoyance par les agents éligibles et de mettre en place la participation employeur à hauteur de 50% minimum du coût des garanties du panier obligatoire.

Le Conseil Municipal peut décider de fixer une participation employeur supérieure au seuil minimal de 50% et/ou l'extension de la participation employeur à tout ou partie des garanties optionnelles au choix de l'agent et/ ou de moduler la participation dans un objectif d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.827-1 à L.827-12,

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

Vu l'Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021,

Vu le Décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Arrêté 254-2020 du 20 décembre 2024 de la Commune de Port-des-Barques portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°06 du 22 décembre 2020 approuvant les modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents – maintien de salaire de la commune de Port-des-Barques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°10 du 15 février 2022 portant débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023,

Vu l'accord collectif local du 11 mars 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°03 du 27 février 2024 donnant mandat au CDG17 pour lancer la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation prévoyance et pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n°DEL-2024-07/n°01 du 02 juillet attribuant la convention de participation à COLLECTEAM / ALLIANZ VIE,

Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance conclus par le CDG17 en date du 23 juillet 2024,

Considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17,

Après avis favorable de la Commission du Personnel en date du 20 septembre 2024,

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D06_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

Page 2 sur 3

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024,
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1^{er} janvier 2025,
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50 % du coût de ces garanties à compter de l'adhésion,
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance, chapitre 012,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

POUR = 14

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024
Affichée le 26 septembre 2024
Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D06_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

Page 3 sur 3



L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRESOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

7 COMMUNE – ENFANCE JEUNESSE – TITRE RESTAURANT A DESTINATION DU PERSONNEL – OUVERTURE D'UN COMPTE UP-DEJEUNER – REMPLACEMENT DES TITRES PAPIERS PAR UNE CARTE UP-DEJEUNER

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la n°11 du 05 décembre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N° 2007-209 du 19 février 2007 introduisant dans la Loi du 26 janvier 1984 un article 88-1 posant le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents.

Vu l'article 9 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, l'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir.

Vu le Décret n°2007-1461 du 12 octobre 2007 concernant les titres restaurant,

Vu la société Up Déjeuner qui propose des titres-restaurant (appelés Tickets restaurant) sous format papier ou dématérialisé : carte et son chargement.

Mme le Maire propose d'instaurer à compter du 1^{er} octobre 2024, un dispositif de carte restaurant au bénéfice des :

- agents titulaires et stagiaires,
- agents sous contrat à durée déterminée depuis plus de 6 mois,

et selon les conditions générales suivantes :

- Octroi de 17 titres restaurant par mois sur 12 mois pour un agent à temps complet et au prorata temporis pour les agents à temps non complet,
- Retrait d'un titre restaurant par jour d'absence quel qu'en soit le motif,
- La valeur faciale du chèque est de 6 € dont 3,60 € (60 %) pris en charge par la Commune de Port-des-Barques et 2,40 € (40 %) à la charge de l'agent,
- Le nombre de chèques mensuel dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (mois N+1),

Après avis favorable de la Commission Personnel en date du 20 septembre 2024,

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D07_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le dispositif de titres restaurants tel qu'il est présenté ci-dessus avec une mise en place de la carte Up Déjeuner à compter du 01 octobre 2024,
- De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 6 € avec une participation de la Commune à hauteur de 3,60 € par ticket,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu ainsi que tous les documents afférents à cette décision,
- De prévoir les crédits dans le budget Commune.

POUR = 14

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024
Affichée le 26 septembre 2024
Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D07_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE

Reçu le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature



PROCOLE DE FIN DE CONTRATS DE CONCESSION DU PORT DE PORT DES BARQUES

Protocole de fin de contrat de concession du port de Port des Barques

ENTRE :

- Le Département de la Charente-Maritime représenté par le Président du Département en exercice, Mme Sylvie MARCILLY, en application de la délibération de l'Assemblée Départementale du 1^{er} juillet 2021 portant élection de la Présidente du Département et de la délibération de la Commission Permanente du 18 octobre 2024,

d'une part, désigné ci-après " le Département ",

ET :

- La Commune de Port des Barques représentée par le Maire en exercice, Mme Lydie DEMENE autorisé(e) aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2024,

d'autre part, désignée ci-après " le délégataire ",

Vu l'arrêté préfectoral n° 110 du 24 janvier 1984 constatant la liste des ports relevant de la compétence du Département de la Charente-Maritime et le procès-verbal du 2 avril 1984 de remise au Département des dépendances du domaine public maritime constituant le port de Port des Barques,

Considérant l'arrêté du Président du Conseil Général du 15 novembre 1985, portant concession à la Commune de Port des Barques de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation des installations portuaires du port de Port des Barques, pour une durée de 49 ans,

Considérant l'avenant n°1 du 7 décembre 2016 au contrat de concession à la Commune de Port des Barques pour l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation des installations portuaires du port de Port des Barques, relatif à l'intégration de la zone de mouillage des Fontaines dans l'emprise portuaire concédée,

Considérant la délibération n° 402 de l'Assemblée départementale du 17 décembre 2015 relative au maintien de la compétence portuaire départementale à la suite de l'adoption de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Considérant la délibération n° 403 de l'Assemblée départementale du 21 décembre 2017 actant la reprise en gestion directe des ports dont les contrats de concession arrivent à échéance,

Considérant la délibération n° 416 de l'Assemblée Départementale du 23 juin 2023 relative à la reprise anticipée de la gestion du port de Port des Barques par le Département à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Port des Barques du 5 décembre 2023 relative à la reprise anticipée de la gestion du port de Port des Barques par le Département à compter du 1^{er} janvier 2024,

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

Considérant l'avenant n°2 du 20 décembre 2023 au contrat de concession à la Commune de Port des Barques pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du port de Port des Barques, mettant fin de façon anticipée à ce contrat au 31 décembre 2023,

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

Délégataire : Commune de Port des Barques

Date de fin de concession : 31 décembre 2023

Sommaire

- 1- Patrimoine du service
 - a. Inventaires
 - b. Travaux, études réalisées et en cours
- 2- Système d'information et données d'exploitation
- 3- Exploitation du service
- 4- Ressources humaines
- 5- Aspects comptables et financiers
- 6- Engagements spécifiques du concessionnaire
- 7- Annexes

Préambule

Ce protocole vise à répertorier l'ensemble des données que le concessionnaire remet au délégant en fin de contrat, afin que celui-ci puisse poursuivre l'exploitation du port sans discontinuité ou rupture de service pour les usagers.

Il doit permettre également de valider contradictoirement la fin de contrat par la remise de l'ensemble de ces données et de toutes les observations utiles. Les signatures du représentant du délégant et du délégataire sont apposées en fin de document.

Ceci exposé, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1- Patrimoine du service

1-A- Les inventaires

1-A-1 Inventaire des biens de retour liés à l'exploitation du port (annexe 1)

Il est établi un inventaire du patrimoine comprenant :

- la désignation de l'ouvrage,
- la localisation,
- l'évaluation de l'état.

Cet inventaire des ouvrages est complété par l'état des biens du port (désignation, date d'achat, durée d'amortissement, valeur nette comptable) incluant le cas échéant :

- les ouvrages,
- les équipements,
- les installations,
- le système d'information matériel (ordinateur, imprimante, serveurs...) et immatériel (logiciels et applications) distinguant ceux développés ou acquis exclusivement pour le service des autres ainsi que l'inventaire des licences informatiques avec leur devenir à l'échéance de la concession,
- le mobilier,
- les matériels et outillages,
- les véhicules et les navires de service,
- le système de badge,
- le système de vidéosurveillance,
-

D'un commun accord il est convenu que la reprise des ouvrages se fera en l'état sans exigence de travaux de réfections par le délégataire.

1-A-2 Inventaire des autorisations d'occupation du domaine public (annexe 2)

Le délégataire établit un inventaire exhaustif des autorisations d'occupation du domaine public portuaire (AOT) en cours.

Ce document récapitulatif est joint en annexe 2.

Les archives versées sont regroupées dans des boîtes référencées et transmises au délégant.

1-B- Les travaux et/ou études réalisés (annexes 3 et 4)

Une liste des opérations de travaux réalisés est établie, comportant l'objectif, les moyens mis en œuvre, la date de fin, le montant et l'amortissement. Elle est jointe en annexe 3.

Pour chaque opération, le dossier complet, référencé dans le tableau en annexe 3, est remis par le délégataire (projet, cahier des charges, marché, consultation, dossier de consultation et entreprises retenues, journal de suivi, ...).

Une liste des études réalisées est établie, comportant les objectifs, le coût, le résultat. Elle est jointe en annexe 4.

Le dossier complet de chaque étude, référencé dans le tableau en annexe 4, est remis au délégataire.

2- Système d'information et données d'exploitation (annexe 5)

L'ensemble des données liées à l'exploitation du port sont transmises avec le cas échéant les logiciels supports spécifiques (cf liste établie en point 1-A-1) et sous forme de fichiers de données compatibles avec les supports du délégant (windows et open office).

Ces données concernent, le cas échéant :

- le patrimoine et les biens matériels nécessaires à l'exploitation du port,
- la gestion des AOT et autres autorisations d'occupation,
- la comptabilité de l'exploitation,
- la paie des agents repris.

Le délégataire a vérifié auprès de l'autorité compétente, que le transfert des applications, des logiciels et des données permettant l'exécution du service s'accompagne des droits de propriété et/ou d'usage afférents.

Ces données sont récapitulées dans une liste en annexe 5.

3- Exploitation du service (annexe 6)

Le délégataire transmet au délégant les données suivantes :

- documents techniques d'exploitation (plans techniques des installations, notices techniques, manuels d'utilisation, instructions d'utilisation, procédures de sécurité, ...) concernant notamment les installations et/ou matériels suivants :
 - o pontons,
 - o bâtiments,
 - o aire de carénage et installation de traitement des eaux,
 - o ouvrages de régulation des niveaux d'eau,
 - o véhicules,
 - o navires,
 - o installations ou moyens de levage,
- autorisations diverses :
 - o contrats de collecte des déchets,
 - o contrats de fourniture de l'électricité, de gaz et de l'eau potable,
 - o arrêté d'autorisation de vidéosurveillance,
- liste d'attente (navires et cabanes) et modalités de gestion de cette liste.

Toutes ces données sont récapitulées en annexe 6 et les documents transmis référencés dans cette liste.

4- Ressources humaines (annexe 7)

Le délégataire communique au délégant les données relatives au personnel employé pour l'exploitation du port. Ces données contiennent notamment les éléments suivants : nom, prénom, date de naissance, statut, type de contrat, date d'embauche, temps de travail, pourcentage du temps consacré à l'exploitation du port, imputation sur le budget portuaire, convention collective applicable, formations suivies au cours de la carrière, avantages sociaux, grilles d'avancement, éléments variables de la paie,

Le tableau et les documents visés sont joints en annexe 7.

~~Le personnel affecté à temps plein~~ sur le budget portuaire est repris par le Département, conformément à la réglementation du Code du travail.

5- Aspects comptables et financiers (annexes 8 et 9)

Le comptable du délégataire a dressé un décompte général de la délégation que le délégataire transmet au délégant et qui fait apparaître notamment :

- les créances en cours,
- un état de la dette,
- les amortissements en cours,
- les opérations réalisées,
- impôts, taxes non acquittées,
- fonds de réserve.

Ce document est joint en annexe 8.

A l'échéance du contrat, les biens et opérations réalisées doivent être amortis. Il est cependant convenu entre les parties que pour les biens acquis par le délégataire avec l'accord du concédant et dont l'amortissement dépasse la date d'échéance du contrat, le Département s'engage à reprendre les amortissements.

A l'échéance du contrat, le concédant entre en possession du fonds de réserve constitué par le délégataire, incluant les excédents de fonctionnement et d'investissement cumulés.

Un bilan est établi contradictoirement et précise les modalités de règlement financier de la fin de concession (annexe 9).

6- Engagements spécifiques du concessionnaire (annexes 10 et 11)

Le délégataire dresse la liste de tous les engagements pris avec leurs dates d'échéances (contrat de sous-traitance, de fourniture, d'assurance, conventions diverses autres que les autorisations d'occupation du domaine public listées en annexe 2) à tout le moins ceux présentant un intérêt stratégique pour le service.

Cette liste est jointe en annexe 10.

Le délégataire a informé les tiers concernés soit de l'échéance de leur autorisation ou convention avec toutes les conséquences de droit (par exemple libération des dépendances du domaine public et remise en état des lieux), soit du renouvellement possible de leur autorisation ou convention.

Le délégataire communique au délégant une copie de ces conventions ou contrats et notamment les contrats d'assurance (responsabilité civile, responsabilité civile automobile/navire, responsabilité décennale, assurance dommage des installations et équipements) avec leurs caractéristiques (montant de prime payée, nature de la couverture, nature et montant de la garantie...). Ces documents sont référencés dans l'annexe 10.

Le délégataire s'engage à assumer le dénouement de tous les litiges nés avant l'échéance du contrat de concession, à ses frais, sauf ceux que le délégant a déjà pris en charge au titre notamment de la police portuaire. La liste de ces litiges est jointe en annexe 11 avec une mention sur l'état d'avancement du dossier.

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE

Reçu le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

7- Annexes

- Annexe 1 – Inventaire des biens de la concession
- Annexe 2 – Liste des autorisations d'occupation temporaire
- Annexe 3 - Liste des travaux réalisés
- Annexe 4 – Liste des études réalisées
- Annexe 5 – Liste des données d'exploitation transmises
- Annexe 6 – Liste des documents techniques et autorisations
- Annexe 7 – Liste du personnel
- Annexe 8 – Décompte général de la délégation
- Annexe 9 – Bilan comptable de la délégation
- Annexe 10 – Liste des contrats et conventions en cours
- Annexe 11 – Liste des litiges en cours

Ce protocole de fin de concession a été établi contradictoirement le

Signatures

Le délégant,

Le Département
de la Charente-Maritime

Le délégataire,

La Commune
de Port des Barques

- ANNEXE 1 -

Inventaire des biens de la concession

1.1 Diagnostic du patrimoine

NB : L'ensemble des fiches ouvrage et des fiches objet sont disponibles sur demande en version numérique auprès des services du Département.



Feu tribord d'entrée au port des Fontaines

Vestige de l'estacade Ouest des Fontaines détruite par Xynthia

Jetée brise-lames Ouest du port des Fontaines

Ponton flottant des Fontaines

Grande cale des Fontaines

Passerelle d'accès au ponton flottant des Fontaines

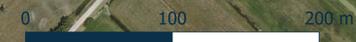
Plateforme à l'amont de la grande cale

Plateforme cale à l'aval de la grande cale

□ Limites administratives du port

• Ouvrages

BDOrtho 2021





Feu tribord d'entrée au port des Fontaines

Vestige de l'estacade Ouest des Fontaines détruite par Xynthia

Passerelle d'accès au ponton flottant des Fontaines

Ponton flottant des Fontaines

Passerelle d'accès au ponton flottant des Fontaines

Plateforme à l'amont de la grande cale

Plateforme cale à l'aval de la grande cale

□ Limites administratives du port

Ouvrages

- nécessitant une intervention immédiate
- nécessitant une intervention à moyen terme
- nécessitant une intervention à long terme
- ne nécessitant pas d'intervention

BDOrtho 2021



AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

1.2 Etat des immobilisations 2023

(Cf. pages suivantes)

017020 SGC ROCHEFORT
20000 BUDGET PRINCIPAL de PORT DES BARQUES

ETAT DES IMMOBILISATIONS A TRANSFERER AU DEPARTEMENT AU 31/12/2023

INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	Date Achat	durée Amo	valeur initiale	amortiss pratiqués	valeur nette
2125 13	DIGUES	31/12/2002	20	22867,35	22867,35	0
2125 _	terrains bâtis			22867,35	22867,35	0
2135 16	PONTONS AVITAILLEMENT	31/12/2002	20	47942,43	47942,43	0
2135 18	PONTONS D AVITAILLEMENT	31/12/2002	20	6661,03	6661,03	0
2135 20	CALES	31/12/2002	10	22112,73	22112,73	0
2135 21	PONTON D AVITAILLEMENT	31/12/2002	10	34551,05	34551,05	0
2135 22	BATIMENT CAPITAINERIE	31/12/2002	50	10448,49	4179,2	6269,29
2135 23	BATIMENT CAPITAINERIE	31/12/2004	50	2368,99	900,03	1468,96
2135 24	BATIMENT CAPITAINERIE	31/12/2006	50	925,2	314,5	610,7
2135 _	installations générales, agencements, am			125009,92	116660,97	8348,95
2151 CORPS MORT 2	FOURNITURE ET POSE D UN MOUILLAGE	06/06/2016	10	960	672	288
2151 DEFIBRILATEUR 1	DEFIBRILATEUR POUR CAPITAINERIE	09/03/2022	5	1352,2	270,44	1081,76
2151 MOUILLAGES	MATERIEL CHANGEMENT CORPS MORT DEFECTUEUX CHAINE/MANILLE/BOUEE	22/05/2015	10	5937,71	4750,16	1187,55
2151 1/2020	REPARATION ET POSE DE REMPARTS SUR LE PONTON	30/06/2020	10	850	255	595
2151 1/2022	revision zone de mouillage + fournitures	05/07/2022	10	2229,5	222,95	2006,55
2151 2019 - MOUILLAGES 1	FOURNITURE ET POSE D UN MOUILLAGE	28/08/2019	10	1413,3	565,32	847,98
2151 2019 - REPAR MOUILLAGES	FOURNITURES ET MATERIEL POUR LA REMISE EN ETAT DES MOUILLAGES	28/08/2019	10	13449,2	5379,68	8069,52
2151 2020 - REPAR MOUILLAGES	FOURNITURE POUR REMISE EN ETAT DES MOUILLAGES	26/05/2020	10	1949,46	584,82	1364,64
2151 2021 - CREA MOUILLAGES	FOURNITURES POUR CREATION 10 MOUILLAGES	05/07/2021	10	1906,4	381,28	1525,12
2151 2021 - REPAR MOUILLAGES	REVISION DE LA ZONE DE MOUILLAGES + FOURNITURES REMISE EN ETAT MOUILLAGES	05/07/2021	10	2873,68	574,72	2298,96
2151 2023 - REPAR MOUILLAGES	REVISION DE LA ZONE DE MOUILLAGES + FOURNITURES REMISE EN ETAT CORPS MORTS	10/08/2023	10	5614,04	0	5614,04
2151 2/2022	chaines pour remise en etat	05/07/2022	10	382	38,2	343,8
2151 25	PIEUX DE GUIDAGE	31/12/2002	30	29850,68	20895,42	8955,26
2151 27	APPONTEMENT	31/12/2002	20	13396,73	13396,73	0
2151 29	CALE DES ANSES	31/12/2002	10	9081,7	9081,7	0
2151 3/2022	chaines pour remise en etat	05/07/2022	10	789,5	78,95	710,55
2151 35	CORPS MORTS	31/12/2004	20	3128,57	2971,98	156,59
2151 37	CORPS MORTS	31/12/2005	20	3936,7	3542,94	393,76
2151 40	PONTONS	31/12/2006	20	1662,02	1412,7	249,32
2151 71	CREATION DE MOUILLAGES	31/12/2007	10	8352,27	8352,27	0
2151 75	CORPS MORTS	05/06/2008	10	3255	3255	0
2151 80	corps morts	19/11/2008	10	8825,46	8825,46	0
2151 81	realisation et pose de corps morts	31/12/2009	10	26131,39	26131,39	0
2151 9,00033E+13	POSE CORPS MORT BATEAU 50 T	08/03/2013	10	4892,25	4447,5	444,75
2151 9,00033E+13	REMISE EN ETAT 18 MOUILLAGES	03/05/2013	10	17394,36	15813	1581,36
2151 9,00039E+13	fourniture et mise en place de 2 gros mouillages	18/06/2014	10	7930	7137	793
2151 9,00039E+13	fourniture et mise en place de 4 mouillages traditionnels	18/06/2014	10	7377,56	6639,75	737,81
2151 9,00039E+13	remise en état des 24 mouillages supplémentaires	20/06/2014	10	16906,12	15215,49	1690,63
2151 9,0004E+13	DEPLACEMENT DES MOUILLAGES ET FOURNITURE ET POSE DE 3 BALISAGES	23/10/2014	10	11085	9976,5	1108,5
2151 _	installations complexes spécialisées			212912,8	170868,35	42044,45
2153 73	PONTONS SUR CHARENTE	19/05/2008	10	20988,65	20988,65	0
2153 _	installations à caractère spécifique			20988,65	20988,65	0
2154 BALAIS BROSE 1	BALAIS BROSE POUR TRACTEUR DEUTZ - NETTOYAGE CALE DE MISE A L EAU	12/10/2021	5	4554,23	1821,68	2732,55
2154 BOUEES LUMINEUSES 2020	REMISE EN ETAT DES BOUEES DE BALISAGE DE LA ZONE DE MOUILLAGE	31/12/2020	5	1325,96	795,57	530,39
2154 57	BOUEES LUMINEUSES	31/12/2004	5	3896,6	3896,6	0
2154 _	matériel industriel			9776,79	6513,85	3262,94
2181 BORNE ELECTRIQUE	REPLACEMENT BORNES ELECTRIQUES SUR LE PONTON DU PORT	31/12/2022	10	4307,66	430,76	3876,9
2181 COFFRE1	COFFRE FORT	19/05/2017	10	194,07	77,6	116,47
2181 SECURITE1	VIDEO SURVEILLANCE ZONE PORTUAIRE + CAPITAINERIE	03/08/2016	10	4937,4	3456,18	1481,22

2181 2020 - CREA MOUILLAGES	FOURNITURES POUR CREATION DE MOUILLAGES	31/12/2020	10	2880	864	2016	
2181 _	installations générales, agencements, am			12319,13	4828,54	7490,59	
2182 215738 bp INV 576	TRACTEUR DEUTZ	01/01/2006	10	10166	10166	0	
2182 MOTEUR HONDA	MOTEUR HONDA BF 8	08/10/2019	5	2126	1700,8	425,2	
2182 _	matériel de transport			12292	11866,8	425,2	
2183 SECURITE3	VIDEO SURVEILLANCE - FOURNITURE ET MISE EN SERVICE OSMOCAM CAPITAINERIE	26/05/2023	2	7215,62	0	7215,62	
2183 VHF 1	VHF FIXE ET MOBILE POUR LA CAPITAINERIE	23/06/2020	2	333,1	333,1	0	
2183 2019 - TERMINAL BANCAIRE	MISE EN PLACE DU TERMINAL BANCAIRE A LA CAPITAINERIE	28/08/2019	2	645,9	645,9	0	
2183 3/2020	IMPRIMANTE AXOLIS CAPITAINERIE	23/06/2020	2	224,57	224,57	0	
2183 4/2020	COFFRE FORT AXIOLIS CAPITAINERIE	23/06/2020	2	138	138	0	
2183 82	meubles de bureau	31/12/2009	5	764,21	764,21	0	
2183 92	_logiciel pour carte gps	09/11/2011	2	24,25	24,25	0	
2183 93	_carte gps	09/11/2011	2	102,01	102,01	0	
2183 _	matériel de bureau et matériel informati			9447,66	2232,04	7215,62	
2188 BATEAU 3	BATEAU OCCASION ULTRAMAR 440 OPEN	30/08/2023	5	9900	0	9900	
2188 BATEAU 4	BER SUR ROUE - SUPPORT REPOSE BATEAU POUR REPARATION NAVETTE	30/08/2023	5	1800	0	1800	
2188 DEBROUSSAIL 1	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS91-C-X	12/10/2021	5	799,77	319,9	479,87	
2188 MEULEUSE 1	MEULLEUSE - RACHAT SUITE CAMBRIOLAGE	22/09/2020	2	387,59	387,59	0	
2188 MOTEUR HONDA BF50	MOTEUR HONDA OCCASION BF50	12/10/2021	5	3500	1400	2100	
2188 96	_navette bateau type yole480	05/05/2010	5	6079,43	6079,43	0	
2188 _	autres			22466,79	8186,92	14279,87	
-				recapitulatif			
				2125	22867,35	22867,35	0
				2135	125009,92	116660,97	8348,95
				2151	212912,8	170868,35	42044,45
				2153	20988,65	20988,65	0
				2154	9776,79	6513,85	3262,94
				2181	12319,13	4828,17	7490,59
				2182	12292	11866,8	425,2
				2183	9447,66	2232,04	7215,62
				2188	22466,79	8186,92	14279,87
					448081,09	365013,1	83067,62

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

- ANNEXE 2 -

Liste des autorisations d'occupation temporaire 2023

La liste des amodiataires est transmise au Département sous forme de fichiers excel.

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

- ANNEXES 3 ET 4-

Liste des travaux et études réalisés

Aucun travaux identifié

Liste des études en page suivante

ETUDES REALISEES

			HT
2031 AIRE DE CARENAGE	MARCHE ETUDE CREATION AIRE DE CARENAGE - SITUATION N°1	07/07/2016	12548
2031 AIRE DE CARENAGE2	MARCHE MAITRISE D OEUVRE AMENAGEMENT AIRE DE CARENAGE - SITUATION N°1	31/12/2019	3410

- ANNEXE 5 -

Liste des données d'exploitation transmises

L'ensemble des données liées à l'exploitation du port sont transmises au travers de fichiers excel listant les autorisations d'occupation sur le domaine public terrestre et les occupations sur le plan d'eau, ainsi que les listes d'attente.

- ANNEXE 6 -

Liste des documents techniques et autorisations

Données transmises :

- Contrats remis :
 - Contrats de fourniture d'électricité et d'eau,
 - Contrats téléphoniques et Internet,
 - Contrat de maintenance de la caméra de vidéosurveillance.

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

- ANNEXE 7 -

Liste du personnel

Non concerné

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

- ANNEXE 8 -

Décompte général de la délégation

- **Compte Administratif 2023 du port de Port des Barques**

(cf pages suivantes)

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COMPTE

Reçu le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

21170484600057

4- PORT DE PORT DES BARQUES - 20300

POSTE COMPTABLE : 017020

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET 4- PORT DE PORT DES BARQUES - 20300

ANNEE 2023

SOMMAIRE

Pages	
3	I. Informations générales
3	Modalités de vote du compte administratif
4	II. Présentation générale du compte administratif
4	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
5	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
7	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
8	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
9	III. Vote du compte administratif
9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
11	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
14	A - Eléments du bilan		X
14	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
15	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
17	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
20	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
21	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
23	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
24	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		X
25	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
25	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
26	A3.2 - Etalement des provisions	X	
27	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
28	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
	A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	X	
	A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	X	
29	A6 - Etat des charges transférées	X	
30	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
31	A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
31	A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
32	A8.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
33	A10 - Etat des travaux en régie	X	
34	B - Engagements hors bilan		X
34	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
36	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
37	B1.3 - Subventions versées dans le cadre de vote du budget	X	
38	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
38	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
38	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	

SOMMAIRE

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
39	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
40	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
40	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
41	C - Autres éléments d'informations		X
41	C1.1 - Etat du personnel	X	
43	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
44	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
45	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
46	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
47	D - Arrêté et signatures		X
	D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 86 085,92	G 87 306,75	G-A +1 220,83
	Section d'investissement	B 44 774,25	H 24 834,75	H-B -19 939,50

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 1 783,18
	Report en section d'investissement (001)	D	J 77 641,63

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 130 860,17	Q= G+H+I+J 191 566,31	= Q-P +60 706,14

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 86 085,92	= G+I+K 89 089,93	+3 004,01
	Section d'investissement	= B+D+F 44 774,25	= H+J+L 102 476,38	+57 702,13
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 130 860,17	= G+H+I+J+K+L 191 566,31	+60 706,14

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	19 920,00	17 304,59			2 615,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 537,43	28 537,43			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion des services		48 457,43	45 842,02	0,00	0,00	2 615,41
66	Charges financières	84,15	82,52	1,63		
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00			
68	Dotations aux amortissements, dépréc.	325,00	325,00			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		63 866,58	61 249,54	1,63	0,00	2 615,41
023	Virement à la section d'investissement (
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	24 834,75	24 834,75			
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		24 834,75	24 834,75	0,00	0,00	0,00
TOTAL		88 701,33	86 084,29	1,63	0,00	2 615,41
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	70 000,00	70 091,59			-91,59
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante		0,67			-0,67
Total des recettes de gestion des services		70 000,00	70 092,26	0,00	0,00	-92,26
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		296,34			-296,34
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	827,00	827,00			
Total des recettes réelles d'exploitation		70 827,00	71 215,60	0,00	0,00	-388,60
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	16 091,15	16 091,15			
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(
Total des recettes d'ordre d'exploitation		16 091,15	16 091,15	0,00	0,00	0,00
TOTAL		86 918,15	87 306,75	0,00	0,00	-388,60
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 783,18				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00			5 000,00
21	Immobilisations corporelles	78 595,23	25 901,05		52 694,18
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		83 595,23	25 901,05	0,00	57 694,18
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	2 790,00	2 782,05		7,95
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		2 790,00	2 782,05	0,00	7,95
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		86 385,23	28 683,10	0,00	57 702,13
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	16 091,15	16 091,15		
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		16 091,15	16 091,15	0,00	0,00
TOTAL		102 476,38	44 774,25	0,00	57 702,13
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24 834,75	24 834,75		
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		24 834,75	24 834,75	0,00	0,00
TOTAL		24 834,75	24 834,75	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		77 641,63			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 304,59		17 304,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 537,43		28 537,43
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	84,15		84,15
67	Charges exceptionnelles	15 000,00		15 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	325,00	24 834,75	25 159,75
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	Production stockée (ou déstockage)			
Dépenses d'exploitation - Total		61 251,17	24 834,75	86 085,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	86 085,92
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		15 000,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement reçues		1 091,15	1 091,15
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	2 782,05		2 782,05
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	25 901,05		25 901,05
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		28 683,10	16 091,15	44 774,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 774,25
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	70 091,59		70 091,59
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	0,67		0,67
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	296,34	16 091,15	16 387,49
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	827,00		827,00
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		71 215,60	16 091,15	87 306,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 783,18
------------------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	89 089,93
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues			
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		24 834,75	24 834,75
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total			24 834,75	24 834,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	77 641,63
---	-----------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 476,38
---	-------------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	19 920,00	17 304,59			2 615,41
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi	4 000,00	2 615,90			1 384,10
6064	Fournitures administratives	200,00				200,00
6066	Carburants	1 200,00	1 074,87			125,13
6068	Autres matières et fournitures	500,00				500,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	291,00			1 209,00
6135	Locations mobilières	200,00	245,44			-45,44
61521	Bâtiments publics	200,00	241,73			-41,73
61523	Réseaux		473,79			-473,79
61551	Matériel roulant	500,00				500,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	1 688,13			311,87
6156	Maintenance	6 000,00	6 319,81			-319,81
6161	Assurances multirisques	1 670,00	1 668,33			1,67
618	Divers	250,00	53,87			196,13
6236	Catalogues et imprimés	300,00	980,00			-680,00
6257	Réceptions	380,00	330,77			49,23
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	987,86			12,14
627	Services bancaires et assimilés	20,00	12,67			7,33
62878	à des tiers		320,42			-320,42
012	Charges de personnel et frais assim	28 537,43	28 537,43			
6215	Personnel affecté par collectivité de ra	28 537,43	28 537,43			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		48 457,43	45 842,02	0,00	0,00	2 615,41
66	Charges financières (b)	84,15	82,52	1,63		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	87,35	87,35			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					
	ICNE de l'exercice N	1,63		1,63		
	ICNE de l'exercice N-1	-4,83	-4,83			
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	15 000,00			
672	Reversement de l'excédent à la coll. de	15 000,00	15 000,00			
68	Dotations aux amortissements, dépr	325,00	325,00			
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circul	325,00	325,00			
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilé					
022	Dépenses imprévues (f)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		63 866,58	61 249,54	1,63	0,00	2 615,41
023	Virement à la section d'investissemen					
042	Opérations d'ordre de transfert entr	24 834,75	24 834,75			
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	24 834,75	24 834,75			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 834,75	24 834,75	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		24 834,75	24 834,75	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		88 701,33	86 084,29	1,63	0,00	2 615,41

017A 2023 04846-20240925-240925_D03_COMPTE
 CA 2023
 Reçu le 26/09/2024
 Publié le 26/09/2024

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	1,63
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4,83
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-3,20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et v	70 000,00	70 091,59		-91,59
706	Prestations de services	70 000,00	70 091,59		-91,59
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante		0,67		-0,67
7588	Autres		0,67		-0,67
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		70 000,00	70 092,26	0,00	-92,26
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)		296,34		-296,34
778	Autres produits exceptionnels		296,34		-296,34
78	Reprises sur amortissements, dépré	827,00	827,00		
7817	Reprises sur dépréciations des actifs c	827,00	827,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		70 827,00	71 215,60	0,00	-388,60
042	Opérations d'ordre de transfert ent	16 091,15	16 091,15		
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	16 091,15	16 091,15		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 091,15	16 091,15	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		86 918,15	87 306,75	0,00	-388,60
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1			1 783,18		

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (hors	5 000,00			5 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00			5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors o	78 595,23	25 901,05		52 694,18
2151	Installations complexes spécialisées	5 700,00	5 614,04		85,96
2154	Matériel industriel	10 000,00			10 000,00
2181	Install.générales,agencement & aménage	16 000,00			16 000,00
2182	Matériel de transport	24 300,00			24 300,00
2183	Matériel de bureau et matériel informa	10 000,00	8 587,01		1 412,99
2188	Autres	12 595,23	11 700,00		895,23
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
Total des dépenses d'équipement		83 595,23	25 901,05	0,00	57 694,18
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés	2 790,00	2 782,05		7,95
1641	Emprunts en euros	2 790,00	2 782,05		7,95
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		2 790,00	2 782,05	0,00	7,95
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		86 385,23	28 683,10	0,00	57 702,13
040	Opération d'ordre transfert entre se	16 091,15	16 091,15		
	Reprise sur autofinancement antér	16 091,15	16 091,15		
1068	Autres réserves	15 000,00	15 000,00		
13913	Départements	68,61	68,61		
13917	Budget communautaire et fonds stru	1 022,54	1 022,54		
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 091,15	16 091,15	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		102 476,38	44 774,25	0,00	57 702,13
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1				
20	Immobilisations incorporelles (sf 2				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionn				
040	Opérations d'ordre de transfert ent	24 834,75	24 834,75		
28031	Amortissements des frais d'études	3 191,60	3 191,60		
28131	Bâtiments	360,00	360,00		
28135	Instal.géné.,agencements,aménagement	6 046,00	6 046,00		
28151	Installations complexes spécialisées	11 347,06	11 347,06		
28154	Matériel industriel	1 333,78	1 333,78		
28181	Install.générales,agencement & aménage	1 271,16	1 271,16		
28182	Matériel de transport	425,20	425,20		
28188	Autres	859,95	859,95		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		24 834,75	24 834,75	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		24 834,75	24 834,75	0,00	0,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		24 834,75	24 834,75	0,00	0,00
---	--	------------------	------------------	-------------	-------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		77 641,63			
--	--	-----------	--	--	--

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2023	Montant des tirages 2023	Montant des remboursements 2023		Encours restant dû au 31/12/2023
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
Néant						
51928 - Autres avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					25 000,00									
1641 Emprunts en euros					25 000,00									
9	CRCAMDS PAR PERCEPTION	27/05/2014		15/09/2014	25 000,00	F		2,76	2,76	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises														
1645 Remb. temp. sur emprunts auprès des étab.de crédit														
Néant														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
16875 Groupements de coll et coll à statut particulier														
168751 GFP de rattachement														
TOTAL GENERAL					25 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2023											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2023	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				1 420,11					2 782,05	87,35		1,63
1641 Emprunts en euros				1 420,11					2 782,05	87,35		1,63
9	N			1 420,11	0,70	F		2,76	2 782,05	87,35		1,63
1643 Emprunts en devises												
1645 Remb. temp. sur emprunts auprès des étab.de crédit												
Néant												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
16875 Groupements de coll et coll à statut particulier												
168751 GFP de rattachement												
TOTAL GENERAL				1 420,11					2 782,05	87,35		1,63

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2023 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 23(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2023 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 23(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	--	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2023 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	1					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	4 202,16					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2023 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2023	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)				
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)						
NEANT						
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)						
NEANT						

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dûs au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange éventuel comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amort. et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2023	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Cont. initial	Cont. renégocié			Intérêts	Capital
						Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Néant																			
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

017A 213704846-20240925-240925_D08_COMPTE
 CA 2023
 Reçu le 26/09/2024
 Publié le 26/09/2024

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 AUTRES DETTES

A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Autres	15
Linéaire	Autres	20
Linéaire	Autres	30
Linéaire	Autres	50
Linéaire	Coffre-fort	10
Linéaire	Matériels classiques	6

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/2023	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. réglementées et amort. dérogatoires						
NEANT						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						

IV - ANNEXES					IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS					A2 A3.1 A3.2
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES					

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2023	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

ELEMENTS DU BILAN
 EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		18 881,15	18 873,20
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 790,00	2 782,05
1641	Emprunts en euros	2 790,00	2 782,05
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 091,15	16 091,15
1068	Autres réserves	15 000,00	15 000,00
13913	Départements	68,61	68,61
13917	Budget communautaire et fonds structurels	1 022,54	1 022,54
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	18 873,20			18 873,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

ELEMENTS DU BILAN
 EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		24 834,75	III 24 834,75
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes (b)(2)		24 834,75	24 834,75
28031	Amortissements des frais d'études	3 191,60	3 191,60
28131	Bâtiments	360,00	360,00
28135	Instal.géné.,agencements,aménagements	6 046,00	6 046,00
28151	Installations complexes spécialisées	11 347,06	11 347,06
28154	Matériel industriel	1 333,78	1 333,78
28181	Install.générales,agencement &	1 271,16	1 271,16
28182	Matériel de transport	425,20	425,20
28188	Autres	859,95	859,95
021	Virement de la section d'exploitation		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	24 834,75		77 641,63		102 476,38

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	18 873,20
Ressources propres disponibles	IV	102 476,38
Solde	V = IV - II (6)	83 603,18

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A6 A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état.	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

017A 2023 04846-20240925-240925_D08_COMPTE DE
 Reçu le 26/09/2024
 Publié le 26/09/2024

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A6 A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. :		Intitulé de l'op. :				Date de délibération :	
CHAPITRE	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler		
DEPENSES (a)							
NEANT							
RECETTES (b)							
NEANT							

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES

A8.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES

A8.2

A8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	BATEAU OCCASION ULTRAMAR 440 OPEN	9 900,00		6
	BER SUR ROUE - SUPPORT REPOSE BATEAU POUR REPARATI	1 800,00		6
	FOURNITURES POUR REMISE EN ETAT DES MOUILLAGES	5 614,04		6
	ORDINATEUR HP PRODESK 400 G9 SFF	1 371,39		2
	VIDEO SURVEILLANCE - FOURNIT/INSTALL OSMOCAM	7 215,62		2
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		25 901,05		

A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Destruction							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalizations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
 ETAT DES TRAVAUX EN REGIES

A10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	I 0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
45...	Opé. c/ de tiers	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement et par immobilisation créée ou par opération.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	71 215,60
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2023
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

GARANTIS PAR LA REGIE

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 71 215,60
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100 0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	NEANT				

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.5
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.7
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2024	2025	2026	2027	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
NEANT							

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/2023	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés (1)						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.5
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.7
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/2023 " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/2023. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/2023	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2024)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT							
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2020)	C		26 000,00
TOTAL GENERAL			26 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

017 213704846-20240925-240925_D03_COMPTE
 Reçu le 26/09/2024
 Publié le 26/09/2024

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	88 701,33	86 085,92		86 085,92
RECETTES	88 701,33	89 089,93		89 089,93
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	102 476,38	44 774,25		44 774,25
RECETTES	102 476,38	102 476,38		102 476,38

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	88 701,33	86 085,92		86 085,92
RECETTES	88 701,33	89 089,93		89 089,93
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	102 476,38	44 774,25		44 774,25
RECETTES	102 476,38	102 476,38		102 476,38
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	191 177,71	130 860,17		130 860,17
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	191 177,71	191 566,31		191 566,31

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

017A 2023 04846-20240925-240925_D08_COMPTE
 Reçu le 26/09/2024
 Publié le 26/09/2024

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents:
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES - Pour :
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation : 11/04/2024

Présenté par LE MAIRE ,
 A PORT DES BARQUES, le 15/04/2024
 LE MAIRE ,
 Délibéré par LE CONSEIL MUNICIPAL en session Ordinaire
 LE MAIRE s'étant retiré lors du vote.
 A PORT DES BARQUES, le 15/04/2024

Les membres DU CONSEIL MUNICIPAL,

Certifié exécutoire par LE MAIRE, compte tenu de la transmission en PREFECTURE, le 16/04/2024, et de la publication le 16/04/2024

A PORT DES BARQUES, le 15/04/2024

017A 2023 04846-20240925-240925_D03_COMPTE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

- ANNEXE 9 -

Bilan comptable de la délégation

A partir du Compte Administratif 2023 du budget annexe du port de Port-des-Barques, il est établi contradictoirement les éléments suivants :

Gestion de la dette

La Commune a souscrit un emprunt en 2014, auprès du Crédit Agricole, pour un montant initial de 25 000 €, au taux de 2,76 % pour 10 ans, au titre d'un achat de moteur et de corps morts. La dernière échéance de 2024 d'un montant en capital de 1 420,11 € et d'intérêts de 14,72 € a été réglée par le budget principal de la Commune de Port des Barques. Le montant de cette échéance sera déduit du résultat repris par le Département.

Poursuite de l'amortissement des biens et des subventions transférables

Avec le transfert de l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés au 31/12/2023, le Département poursuivra le plan d'amortissement sur le budget annexe des ports.

Pour information, le montant des amortissements du budget annexe de la concession portuaire de la Commune représente une dotation de 24 834,75 € au Compte Administratif 2023 et le solde à amortir est de 83 067,62 € au 31/12/2023.

Il ne subsiste pas de subventions à amortir.

Restes à réaliser

Les redevances domaniales 2022 et 2023 dues par le budget annexe de la concession du port au Département ayant été titrées en 2024, après la clôture du budget, elles seront réglées par le budget principal de la Commune de Port des Barques. Elles représentent un montant de 2 016,41 €.

Ce montant sera déduit du résultat repris par le Département.

Transfert des résultats budgétaires

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement (+ 3 004,01 €) et le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (+ 57 702,13 €) sont affectés au budget principal de la Commune qui les reversera au budget annexe des ports du Département, déduction faite en section de fonctionnement des intérêts d'emprunt pour le montant de 14,72 € et des redevances domaniales 2022 et 2023 pour le montant de 2 016,41 € et en section d'investissement du capital de l'emprunt pour le montant de 1 420,11 €.

La Commune reversera ainsi au Département une somme de 57 254,90 € selon la répartition suivante :

- Reprise du résultat d'investissement pour le montant de 56 282,02 € sur le compte 1068 ;
- Reprise de résultat de fonctionnement pour le montant de 972,88 € sur le compte 778.

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

- ANNEXE 10 -

Liste des contrats et conventions en cours

Aucun contrat spécifique n'a été identifié par le concessionnaire.

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

- ANNEXE 11 -

Liste des litiges en cours

Aucun litige n'a été identifié par le concessionnaire.

 PORT DES BARQUES ÎLE MADAME 
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024
Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRESCOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

**8 COMMUNE – PORT – PROTOCOLE DE FIN DE CONCESSION DU PORT DE PORT DES BARQUES
CONCLU ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE PORT-DES-BARQUES**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Considérant l'arrêté préfectoral n°110 du 24 janvier 1984 constatant la liste des ports relevant de la compétence du Département de la Charente-Maritime et le procès-verbal du 2 avril 1984 de remise au Département des dépendances du domaine public maritime constituant le port de Port-des-Barques,

Considérant l'arrêté du Président du Conseil Général du 15 novembre 1985, portant concession à la Commune de Port-des-Barques de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation des installations portuaires du port de Port-des-Barques, pour une durée de 49 ans,

Considérant l'avenant n°1 du 07 décembre 2016 au contrat de concession à la Commune de Port-des-Barques pour l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation des installations portuaires du port de Port-des-Barques, relatif à l'intégration de la zone de mouillage des Fontaines dans l'emprise portuaire concédée,

Considérant la délibération n°402 de l'Assemblée départementale du 17 décembre 2015 relative au maintien de la compétence portuaire départementale à la suite de l'adoption de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Considérant la délibération n°403 de l'Assemblée départementale du 21 décembre 2017 actant la reprise en gestion directe des ports dont les contrats de concession arrivent à échéance,

Considérant la délibération n°416 de l'Assemblée Départementale du 23 juin 2023 relative à la reprise anticipée de la gestion du port de Port-des-Barques par le Département à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Port-des-Barques du 05 décembre 2023 relative à la reprise anticipée de la gestion du port de Port-des-Barques par le Département à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant l'avenant n°2 du 20 décembre 2023 au contrat de concession à la Commune de Port-des-Barques pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du port de Port-des-Barques, mettant fin de façon anticipée à ce contrat au 31 décembre 2023,

Considérant le protocole de fin de concession à conclure avec la Commune de Port-des-Barques visant à valider contradictoirement la fin du contrat de concession du port de Port-des-Barques,

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver les termes du protocole, tel que joint en annexe, de fin de concession du port de Port-des-Barques à conclure entre le Département de la Charente-Maritime et la Commune de Port-des-Barques,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le protocole de fin de concession du port de Port-des-Barques,

POUR = 12

ABSTENTION = 2 (Laugraud-Trescos)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024
Affichée le 26 septembre 2024
Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240925-240925_D08_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

 PORT DES BARQUES ÎLE MADAME	
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024	
Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14	

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRESOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

9 COMMUNE – EAU 17 – RETROCESSION DE LA PARCELLE AA180 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PORT DES BARQUES – PARCELLE ANCIENNE FONTAINE D'EAU

Mr Rose présente ce qui suit :

Vu le projet d'aménagement de la rue des Ecoles,

Vu le courrier d'Eau17 en date du 06 mai 2024,

Considérant que le projet de réaménagement de la rue des Ecoles comprend la création d'une voie verte,

Considérant qu'Eau17 propriétaire de la parcelle celle AA n°180, n'a plus l'utilité du local d'exploitation pour la suppression d'eau potable du château d'eau et propose à la Commune de Port-des-Barques de la céder à titre gratuit,

Considérant que cette parcelle pourrait être intégrée dans le domaine public communal afin d'y réaliser un cheminement doux,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 20 septembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la rétrocession à titre gratuit de la parcelle AA n°180,
- De dire que l'acte administratif sera rédigé par Eau17,
- De dire que la parcelle fait partie du Domaine Public Communal,
- D'autoriser Mme le Maire ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les documents afférents à cette affaire.

POUR = 14

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre

En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024

Affichée le 26 septembre 2024

Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240926-240925_D09_COMM-DE
Reçu le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024

 PORT DES BARQUES ÎLE MADAME 
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024
Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRECOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

10 COMMUNE – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE EN VUE DE SA CESSION

Monsieur Geoffroy présente ce qui suit :

Vu les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur CHARRAUD de régulariser une situation ancienne en lui cédant une partie du domaine public qui est intégré à sa parcelle,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 20 septembre 2024,

Considérant le plan de bornage établi en juillet 2024 par le cabinet de géomètre AFETI attribuant le numéro cadastré AB 332 à la parcelle,

Considérant que la parcelle cadastrée AB 332 fait partie du domaine public communal et qu'il convient préalablement à sa cession de la désaffecter et la déclasser,

Considérant que la parcelle cadastrée AB 332 ainsi que les immeubles qui y sont implantés, ne sont plus librement accessibles au public et ne sont plus affectés à une mission de service public,

Considérant qu'il convient de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De constater la désaffectation de la parcelle AB 332 (19 m²) et des bâtiments se trouvant dessus,
- De prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle AB 332 (19 m²) et des bâtiments se trouvant dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la cession de la parcelle à l'euro symbolique à tout propriétaire des parcelles cadastrées AB 17 – 18 et 22,
- D'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint à l'urbanisme a signé les actes et documents se rapportant à cette affaire.

POUR = 14

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre

En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024

Affichée le 26 septembre 2024

Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240926-240925_D10_COM-DE
Reçu le 26/09/2024



L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRESKOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

11 COMMUNE – DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES PUBLIQUES ET PRIVEES

Mme le Maire présente ce qui suit :

Madame le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), la distribution du courrier et la livraison de colis, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les services de la Poste ont réalisé un audit de la dénomination et de la numérotation des voies de la Commune.

Le rapport a mis en avant la nécessité de renommer des voies qui ont des noms similaires car cela entraîne des difficultés de repérage, de distribution du courrier, etc... mais aussi de nommer les voies privées.

A cet effet, la Commission Urbanisme s'est réunie le 20 septembre 2024 pour choisir les noms des voies à renommer et à dénommer.

Vu la Commission Urbanisme du 20 septembre 2024 qui a choisi les noms de voies à dénommer,

Considérant que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places communales,

AR Prefecture

017-211704846-20240926-240925_D11_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De valider les noms attribués aux voies communales :

LISTE DES VOIES				
Nom	Nom de voie actuel	Délimitation	Voie publique	Voie privée
Chemin de la Longère	voie sans nom	part de la route de l'île Madame pour desservir le camping et les gites		oui
Chemin de la saline	voie sans nom	part de l'angle de la voie d'accès à la passe aux fille pour desservir la ferme aquacole		oui
Chemin du Basset	voie sans nom	voie qui dessert les habitations du quereux le basset	oui	

- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,

- D'adopter les dénominations suivantes :

- Chemin de la Longère
- Chemin de la Saline
- Chemin du Basset

POUR = 14

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre

En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024
Affichée le 26 septembre 2024
Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240926-240925_D11_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

 PORT DES BARQUES ÎLE MADAME	
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024	
Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14	

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRECOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

12 COMMUNE – CESSION D'UN VEHICULE

Mr Rose présente ce qui suit :

La commune est propriétaire d'un véhicule de type Renault Master de 1999. Ce véhicule arrive en fin de vie et ne peut plus passer au Contrôle Technique.

Nous avons reçu une demande d'un administré souhaitant en faire l'acquisition à titre gratuit afin de récupérer des pièces de rechange.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la cession de véhicule Renault Master,
- De céder à titre gratuit le véhicule,
- De sortir de l'actif du budget Commune le bien cédé.

POUR = 12

ABSTENTION = 2 (Laugraud-Trecos)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre

En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024

Affichée le 26 septembre 2024

Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240926-240925_D12_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

 **PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME** 

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024
Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers absents : 9
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRESKOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

13 COMMUNE – ANNULATION PARTIELLE DE TITRE

Mr Rose présente ce qui suit :

La locataire de l'emplacement n°10 des carrelets de l'avenue de la Baie souhaite avoir une remise sur sa redevance. En effet, suite aux différentes averses de cet hiver, il y a eu un glissement de terrain qui empêche le propriétaire d'accéder à son ponton.

Pour cela, elle demande un remboursement au prorata temporis de sa redevance.

Sachant que la redevance s'élève à 350 € pour un an et qu'elle n'a pu l'utiliser que sur les deux premiers mois de l'année, il faut lui rembourser :

$(350 \text{ €} / 12 \text{ mois}) \times 2 \text{ mois} = 58,33 \text{ €}$ d'utilisation. 350 € de redevance = 291,67 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter de rembourser la somme de 291,67 € à la propriétaire du ponton n°10.

POUR = 12

ABSTENTION = 2 (Laugraud-Trescos)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre

En Mairie, le 25 septembre 2024.

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024

Affichée le 26 septembre 2024

Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture

017-211704846-20240926-240925_D13_COM-DE
Reçu le 26/09/2024

	
Département de CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de TONNAY CHARENTE COMMUNE DE PORT DES BARQUES SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024	
Date de convocation : 20 SEPTEMBRE 2024 Date d'affichage : 20 SEPTEMBRE 2024 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers absents : 9 Nombre de conseillers représentés : 4 Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14	

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mr BERTHAUD Dominique Mr LAUGRAUD Jacky, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme TRESCOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mme BELIARD Saliha, Mr ACCAD Alexandre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine.

Était absent excusé : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 26 SEPTEMBRE 2024

14 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

JUILLET

17-07-2024	COMMUNE – Devis pour une paroi en granit pour accrocher des plaques de noms au jardin du souvenir du cimetière – 654 € TTC SOCIETE GRANIMOND
24-07-2024	COMMUNE – Nomination mandataire régie de recettes et droits de stationnement – Mr Ferrois Laurent

AOUT

28-08-2024	COMMUNE – Devis pour achat panneaux de signalisation routière – 1 881,14 € HT SIGNAUX GIROD
28-08-2024	COMMUNE – Devis pour contrat de dératisation du PRL – 1 620 € TTC ECOLAB
28-08-2024	COMMUNE – Devis pour contrat de dératisation du Centre Bourg, la cuisine scolaire, la salle polyvalente, salle des fêtes – 3 758,40 € TTC ECOLAB

SEPTEMBRE

11-09-2024	COMMUNE – Devis réparation du camion nacelle – 5 063,74 € TTC LA ROCHELLE POIDS LOURDS
11-09-2024	COMMUNE – Devis pour remplacement d'un volet roulant au-dessus du centre de loisirs – 1 155,60 € TTC DAVID MENUISERIE
11-09-2024	COMMUNE – Devis remplacement de la porte du local chaufferie de l'ancienne Poste – 1 167,84 € TTC DAVID MENUISERIE
11-09-2024	COMMUNE – Devis pour achat armoire pour la karaté et armoire pour le foot – 1 430,88 € TTC DIRECT COLLECTIVITES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre

En Mairie, le 25 septembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 26 septembre 2024

Affichée le 26 septembre 2024

Certifiée exécutoire le 26 septembre 2024

AR Prefecture 017-211704846-20240926-240925_D14_COM-DE Reçu le 26/09/2024
--